COMMUNE DE FRESNOY LE CHATEAU

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 18 SEPTEMBRE 2025 à 19H30

L'an deux mil vingt-cinq, le dix-huit septembre à dix-neuf heure trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur BUTAT André, Maire.

Présents : BUTAT André, MILESI Franck, Damien DRIAT, PACKO Marc, Mickael DALLEMAGNE, GAURIER Jean-Nicolas, Pascal VAN MELKEBEKE, Jérôme VERON, Pascale PISSIS, Alexis GOBIN.

Excusé : /

Secrétaire de séance : Pascale PISSIS

ORDRE DU JOUR :

•Approbation du dernier compte rendu du conseil
• Nomination du secrétaire de séance
• Remboursement par Groupama des panneaux aux entrées de village
• Demande de subvention de l'association La Farandole
• Versement d'une subvention exceptionnelle au comité des fêtes (14juillet)
• Versement d'une subvention exceptionnelle au comité des fêtes (Noel)
• Travaux de réfection du trottoir devant le 01 rue neuve
• Remplacement de la femme de ménage
• Eglise : Travaux du clocher
• Tarifs et validation du contrat de location de la salle des fêtes
• Demande de tarif préférentiel pour un apéritif dinatoire
• Contrat de maintenance informatique par Koésio
• Projets d'étude : sécurisation routière et protection vidéo
• Informations diverses
• Questions diverses

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA DERNIERE SEANCE

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
10	10	10	0	0	0

Le procès-verbal de la séance du 05 juin 2025 n'appelant aucune observation, est adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal.

NOMINATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Madame Pascale PISSIS a été nommée secrétaire de séance

REMBOURSEMENT DES PANNEAUX D'ENTREES DE VILLAGE PAR GROUPAMA

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
10	10	10	0	0	0

Numéro de délibération D21-2025

Le Maire rappelle au Conseil Municipal le vol de panneaux aux entrées de village et que le montant du préjudice s'élève à 852.00€.

Le Maire informe le Conseil Municipal que la société d'assurance Groupama rembourse le préjudice à hauteur de 602.00€ et demande au Conseil Municipal de bien vouloir encaisser le chèque.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

-D'accepter le chèque de Groupama d'un montant de 602.00€

-De charger l'ordonnateur de procéder à l'encaissement.

VERSEMENT D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION LA FARANDOLE

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
10	10	10	0	0	0

Numéro de délibération D22-2025

Le Maire présente au Conseil Municipal la demande de subvention de l'association La Farandole Clérey-Fresnoy

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- DECIDE d'attribuer de nouveau une subvention exceptionnelle de :

La Farandole Clérey - Fresnoy	2500.00€
TOTAL	**2500.00 €**

- Charge l'ordonnateur de verser ladite subvention sur l'année 2025.

VERSEMENT D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU COMITE DES FETES POUR L'ORGANISATION DU 14 JUILLET

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
10	10	10	0	0	0

Numéro de délibération D23-2025

Le Maire présente au Conseil Municipal les dépenses effectuées par le comité des fêtes lors de l'organisation du 14 juillet.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- DECIDE d'attribuer une subvention exceptionnelle de :

Comité des fêtes	250.00€
TOTAL	**250.00 €**

- Charge l'ordonnateur de verser ladite subvention sur l'année 2025.

VERSEMENT D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU COMITE DES FETES POUR L'ORGANISATION DU NOEL DES ENFANTS

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
10	10	10	0	0	0

Numéro de délibération D24-2025

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de verser une subvention au comité des fêtes pour l'organisation du noël des enfants.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- DECIDE d'attribuer une subvention exceptionnelle de :

Comité des fêtes	1 300.00€
TOTAL	**1 300.00 €**

- Charge l'ordonnateur de verser ladite subvention sur l'année 2025.

TRAVAUX TROTTOIRS RUE NEUVE

Le Maire présente au Conseil Municipal le devis de la société Merlateau pour la réfection du trottoir sis rue neuve d'un montant de 2 730.00€ HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, accepte d'effectuer les travaux et autorise le Maire de signer le devis modifié.

REMPLACEMENT DE LA FEMME DE MENAGE

Le Maire rappelle au Conseil Municipal la fin du contrat de l'employée technique chargée du nettoyage des locaux. Le Maire informe le Conseil que l'agente actuellement en poste ne souhaite pas renouveler son contrat.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de ne pas faire d'annonce et d'utiliser les services d'un prestataire extérieur.

TRAVAUX DE MISE EN CONFORMITE DES LIGNES PUISSANCE ET COMMANDE, MISE EN PLACE D'UNE ANTENNE DE SYNCHRONISATION ET REALISATION DU DOSSIER DE PROTECTION CONTRE LA FOUDRE DE L'EGLISE

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
10	10	10	0	0	0

Numéro de délibération D25-2025

Le Maire présente au Conseil Municipal, les devis de la société Bodet Campanaire concernant la mise en conformité des lignes puissance et commande, la mise en place d'une antenne de synchronisation et réalisation du dossier de protection contre la foudre pour l'église pour un montant de

1- La mise en conformité des lignes puissance et commande, la mise en place d'une antenne de synchronisation : 2 763.00€ HT
2- Réalisation du dossier de protection contre la foudre : 420.00€ HT

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

- Décide de faire réaliser les travaux et le dossier de protection contre la foudre par la société Bodet Campanaire.
- Autorise le Maire à signer les devis et toutes demandes afférentes à cette affaire.

MODIFICATION DES TARIFS DE LOCATION DE LA SALLE POLYVALENTE A COMPTER DU 01 JANVIER 2026

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
10	10	09	0	1	0

Numéro de délibération D26-2025

Le Maire propose au Conseil Municipal qu'à la suite de l'augmentation du coût des charges, il est nécessaire d'augmenter les tarifs de la salle polyvalente.

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 9 voix pour et 1 abstention DECIDE de FIXER les tarifs de la location de la salle polyvalente comme suit, A COMPTER DU 1ER JANVIER 2026 :

	Vin d'honneur ou réunion	Caution	Journée complète	Caution
Tarifs été (*du 16 mai au 15 septembre*)	75 €	150 €	175 €	350 €
Tarifs hiver (*du 16 septembre au 15 mai*)	100 €	200 €	250 €	500 €

- ACCEPTE de modifier le règlement et contrat de la salle des fêtes à compter du 1er janvier 2026

- DE fixer les conditions pour réserver la salle comme suit :

-La salle est louée uniquement par les habitants de la commune.

-Elle est gratuite pour les associations dont le siège social est domicilié sur la commune.

-Propose le prêt à titre gracieux de tables et de chaises aux habitants par le biais d'une convention.

DEMANDE DE RESERVATION A TARIF PREFERENTIEL

Le Maire informe le Conseil Municipal du courrier reçu par une administrée de la commune demandant un tarif préférentiel de la salle des fêtes pour une location le vendredi 10 octobre 2025.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne un avis défavorable à cette demande. Une demande similaire avait été refusée auparavant.

Le Maire informe également que plusieurs personnes ont également demandées de louer la petite salle se situant place la charme. Le Conseil Municipal précise que cette salle est uniquement réservable à titre gracieux, aux associations de la commune et qu'il n'y a aucun accès PMR pour accueillir le public.

MAINTENANCE INFORMATIQUE

Le Maire présente au Conseil Municipal une proposition de maintenance informatique par la société KOESIO regroupant une sauvegarde complète, une protection antivirus, Microsoft 365 et une assistance en cas de panne pour un tarif mensuelle de 78€ HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de demander un devis à un autre prestataire à titre de comparaison.

PROJETS D'ETUDE SECURISATION DU VILLAGE

*Monsieur le Premier adjoint informe le Conseil Municipal que deux rendez-vous ont été fixés sur octobre et novembre pour la mise en place de feux tricolores et de ralentisseurs sur les routes principale de la commune, afin de limiter la vitesse.

*La commune de Mesnil-Saint-père a transmis son étude concernant la mise en place de caméras de vidéos protection.

INFORMATIONS DIVERSES

*Colis et repas des anciens : Une réunion du CCAS a eu lieu le lundi 15 septembre 2025. Il a été décidé que le repas aura lieu le 16 novembre 2025 au restaurant « Bistro Romane » à Thennelières. Le colis des anciens d'une valeur de 50€ a été choisi chez l'instant gourmet à Bar-sur-Seine.

*Versements des subventions : Le Maire informe le Conseil du versement du fonds de concours d'un montant de 14 970.00€ par Troyes Champagne Metropole pour les travaux de la rue du pré Copelots. La DETR ne sera pas versée.

Le Département a versé la somme de 14 424€ pour les travaux de la RD1.

QUESTIONS DIVERSES

Néant

COMMUNE DE FRESNOY-LE-CHATEAU

CONSEIL MUNICIPAL

FEUILLET DE CLÔTURE DE LA SEANCE DU 18 SEPTEMBRE 2025

<u>Article R213-9 du CGCT :</u> Chaque feuillet clôturant une séance rappelle les numéros d'ordre des délibérations prises et comporte la liste des membres présents et une place pour la signature du Maire et du ou des secrétaires de séance.

Numéros des Délibérations	Objet des délibérations
D21-2025	Encaissement cheque Groupama sinistre
D22-2025	Versement d'une subvention exceptionnelle à l'association La Farandole
D23-2025	Versement d'une subvention exceptionnelle au comité des fêtes 14 juillet
D24-2025	Versement d'une subvention exceptionnelle au comité des fêtes Noel des enfants
D25-2025	Travaux mise en conformité des puissance et installation d'une antenne sur l'église
D26-2025	Modification des tarifs de la salle polyvalente à compter du 1er janvier 2026

Séance close à 22H41

Madame Pascale PISSIS
Secrétaire de séance

Monsieur André BUTAT
Maire

FAIT ET DELIBERE LES JOURS MOIS ET AN SUSDITS,

Ont signés les membres présents,

BUTAT André	**VERON Jérôme**
MILESI Franck	**PISSIS Pascale**
DRIAT Damien	**DALLEMAGNE Mickaël**
PACKO Marc	**GAURIER Jean-Nicolas**
VAN MELKEBEKE Pascal	**KRAETER Louis**
GOBIN Alexis	

LISTE DES DELIBERATIONS EXAMINÉES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

LORS DE LA SEANCE DU 18 SEPTEMBRE 2025

-Encaissement cheque Groupama sinistre APPROUVEE

-Versement d'une subvention exceptionnelle à l'association La Farandole APPROUVEE

-Versement d'une subvention exceptionnelle au comité des fêtes 14 juillet APPROUVEE

-Versement d'une subvention exceptionnelle au comité des fêtes Noel des enfants APPROUVEE

-Travaux mise en conformité des puissance et installation d'une antenne sur l'église APPROUVEE

-Modification des tarifs de la salle polyvalente à compter du 1er janvier 2026 APPROUVEE

Affiché en Mairie le

Le Maire

André BUTAT